

Bobigny, le 7 janvier 2016

Le Bâtonnier

Madame Christiane TAUBIRA
Garde des Sceaux, ministre de la Justice

SC/BJ

LETTRE OUVERTE

**A Madame Christiane TAUBIRA, garde des Sceaux, ministre de la Justice,
sur la situation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny**

Madame la Ministre,

Je poursuis l'échange que nous avons entamé il y a quelques mois après que, par lettre du 29 juin, je vous ai alertée sur la situation particulièrement préoccupante des Affaires Familiales du TGI de Bobigny en raison de la vacance de trop nombreux postes de magistrats.

Je vous transmettais alors un rapport élaboré par la Commission Famille de mon Barreau, dont j'avais également fait part quelques jours auparavant à Madame Chantal ARENS, Première Présidente de la Cour d'Appel de Paris.

Dans votre courrier du 27 août, vous affirmiez être sensible à ces inquiétudes et vigilante sur leur évolution, mais indiquiez également ne pas considérer comme alarmants les indicateurs en votre possession, tout en annonçant de nouveaux efforts pour combler les postes vacants afin d'éviter toute aggravation.

Force est de constater que la situation n'a depuis fait qu'empirer en s'étendant à l'ensemble de l'activité du Tribunal, comme la presse ne cesse de s'en faire l'écho depuis déjà plusieurs semaines. A titre d'exemple, le délai de 11 mois pour être convoqué en conciliation devant un Juge aux Affaires Familiales, que vous évoquiez dans votre réponse, est passé à 14 mois.

J'entretiens naturellement avec les chefs de juridiction une relation de travail fondée, au quotidien, sur une étroite collaboration et une pleine confiance mutuelle.

J'ai donc été consterné par les éléments dont m'ont fait part Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE, récemment nommé à la présidence du TGI, et Madame Fabienne KLEIN-DONATI, Procureure de la République, en prenant acte du fait que les effectifs de magistrats à la disposition du Siège et du Parquet ne permettraient même pas de maintenir, à compter de janvier 2016, un niveau d'activité juridictionnelle pourtant déjà largement en-deçà des attentes et des besoins d'un territoire dont chacun connaît la situation de grande difficulté économique et sociale.

Ce ne sont en effet pas moins de 23 postes de magistrats qui manquent désormais au Siège, toutes causes confondues (14 postes vacants, auxquels s'ajoutent les décharges syndicales, maladies, congés maternité, temps partiels et une prise de poste différé), sur un effectif théorique de 124.

.../...

Quant aux effectifs du Parquet, ils sont amputés de 9 postes (7 vacants et 2 congés maternité) sur un total théorique de 53.

La délégation, par les chefs de Cour, de 9 magistrats placés (6 au Siège et 3 au Parquet), n'a permis d'éviter ni la suppression d'audiences, ni l'aggravation inéluctable de délais de traitement déjà révélateurs d'un dysfonctionnement avéré du service public de la justice.

Même si une forme de sanctuarisation des affaires familiales a été convenue avec les chefs de juridiction, celle-ci ne permettra de faire face ni aux nouvelles affaires ni au volume de celles en attente.

En s'étendant nécessairement aux Tribunaux d'Instance et à l'ensemble de l'activité judiciaire, cette pénurie place les justiciables et les auxiliaires de justice chargés de la défense de leurs droits, en dépit d'une solidarité réelle avec les magistrats, leurs représentants syndicaux et l'ensemble des fonctionnaires de justice, dans une situation exsangue et d'urgence absolue dans ce département.

La détermination et le sens des responsabilités ne manquent cependant pas à ceux qui y concourent au respect du droit et des libertés, comme lorsqu'il s'est agi il y a quelques semaines de mettre en place les moyens et les effectifs permettant de faire face aux risques liés à l'organisation sur le site du Bourget de la Conférence des Nations-Unies pour le climat.

Parce qu'ils sont quotidiennement au contact et à l'écoute des habitants de ce département, les 556 avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis ne peuvent aujourd'hui que constater l'impérieuse nécessité des pouvoirs publics à agir et à décider de nouvelles mesures urgentes.

Mon Conseil de l'Ordre et moi-même n'écarterons pas également l'éventualité de porter cette situation sur le terrain judiciaire, en mettant en cause la responsabilité de l'Etat à la hauteur des préjudices considérables subis par les justiciables compte tenu de ce qui pourrait être aisément considéré comme un déni de justice dans un département particulièrement fragile.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que je formule auprès de vous, Madame la Ministre, l'espoir de pouvoir être reçu rapidement afin d'évoquer les solutions immédiates que vous envisagez de mettre en œuvre.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Bâtonnier,
Stéphane CAMPANA

